

COMPTE RENDU DU CONSEIL ECOLE N°2 : 23 mars 2023
ECOLE DE DRUILLAT

Noms prénoms	fonction	Présent(e)s	Excusé(e)s
Blatrix Isabelle	enseignante	X	
Colomb Nadège	enseignante	X	
Guénot Sophie	Enseignante / directrice	X	
Magnasco Laurie	enseignante	X	
Petit Laurence	enseignante	x	
Guizard Cédric	enseignant		x
Lafont Christelle	ATSEM		x
<u>Vey Sandrine</u>	<u>ATSEM</u>		x
<u>Amadei Véronique</u>	<u>Garderie/cantine</u>	x	
<u>Gaffiot Anaïs</u>	<u>AESH</u>		x
<u>Jambon Véronique</u>	<u>AESH</u>		x
EminJean-Luc	Maire	x	
<u>Carole Buffet</u>	<u>Adjointe municipale</u>	x	
<u>Cothenet Camille</u>	<u>Parent élue titulaire</u>		x
<u>Janton Blenet Nadège</u>	<u>Parent élue titulaire</u>	x	
<u>Navarro Emilie</u>	<u>Parent élue titulaire</u>	x	
<u>Soria Emilie</u>	<u>Parent élue titulaire</u>	x	
<u>Billon Véronique</u>	<u>Parent élue titulaire</u>		
<u>Siebert Loriane</u>	<u>Parent élue suppléante</u>	x	
<u>Diop Hadame</u>	<u>Parent élue suppléante</u>		x
<u>Rodet Mélody</u>	<u>Parent élue suppléante</u>		x
	<u>DDEN</u>		x
Mme Michon	<u>Adjointe municipale</u>		x
Mme Janton	<u>Adjointe municipale</u>	x	
<u>Vuillaume Julia</u>	Inspectrice de circonscription		x

Ordre du jour arrêté :

- Projection pour la rentrée 2023,
- Point sur les exercices de sécurité et sur les visites annuelles obligatoires
- Budget demandé et travaux prévus
- Présentation des projets de l'année en cours et à venir,
- parole aux représentants de parents pour les questions de parents traitées lors de la réunion du vendredi 17 mars 2023.

Contenus des échanges

1°) Projection pour la rentrée 2023

PS : 20 ; MS : 16 ; GS : 17 ; CP : 9 ; CE1 : 13 ; CE2 : 15 ; CM1 : 16 ; CM2 : 11

TOTAL : 117 élèves L'effectif reste globalement stable (par comparaison, nous avons 121 élèves cette année).

2°) - Point sur les exercices de sécurité (incendie et PPMS) et sur les visites annuelles obligatoires

- 27/03/23 : exercice sécurité n°2 : L'exercice s'est bien déroulé. L'évacuation de l'école s'est déroulée dans le calme en moins de 60 secondes, les portes étaient fermées et les enseignants avaient leur cahier d'appel renseigné.

- Les panneaux de point de rassemblement dans les cours sont à recommander par la mairie, ils sont blanchis par le temps voire même ont disparu.
- PPMS : L'exercice sur les risques sismiques aura lieu dans les semaines à venir.
- *Visite annuelle contrôle des extincteurs : validée.*

3°) Budget demandé et travaux prévus .:

-L'équipe enseignante a transmis sa demande de budget annuel.

La demande pour le défraiement de la personne qui interviendra dans les classes sur l'éducation à la sexualité a été accordée par M. le Maire.

Programme de travaux : parole donnée à M. le Maire.

- le portail principal de la cour de l'école fera prochainement l'objet de travaux, le portail s'ouvrira à distance avec un visiophone. 2 boîtiers permettront d'ouvrir le portail, un dans la classe des petites et moyennes sections et un dans le couloir.
- une ligne téléphonique est prévue pour la garderie
- changement des thermostats des radiateurs

4°)Les projets en cours et à venir

- Ecole :**
- Présentation des échanges de service et de décloisonnement dans l'école. Le mardi et le vendredi Mme Guénot prend en charge les élèves de grande section de 13h15 à 14h, Mme Petit prend tous les élèves de CP et Mme Colomb s'occupe de ses CE1. Mme Colomb intègre les CP de Mme Petit en EPS. Le lundi, jusqu'à 14h, M. Guizard enseigne la géographie aux élèves de CM1.
 - nous continuons le partenariat mis en place avec les bénévoles de la bibliothèque de Druillat : prêt de livres, projections de courts métrages qui ont eu lieu dans la salle des fêtes et adaptés à l'âge des enfants (les enseignantes de l'école visionnent les courts métrages avant la diffusion aux élèves), lecture de kamishibai.
 - Interventions en musique : les musiciennes intervenantes du conservatoire départemental interviennent à l'école depuis le mois de janvier, toutes les classes en bénéficient.
 - Le cycle gymnastique sur la période Janvier – février avec l'intervenant Quentin Vuillaud a été très apprécié des élèves de l'école.
 - Carnaval : la date du vendredi 7 avril 2023 a été actée en Conseil des maîtres
 - Les élèves de Mmes Guénot, Petit et Colomb ont vu un spectacle de marionnettes, « Le chevalier d'Estragon », donné par la compagnie Delalune, en salle de motricité.
 - Interventions sur le thème de la santé. Comme nous l'avions abordé lors du précédent Conseil d'Ecole, l'obligation d'une éducation à la sexualité est inscrite dans la circulaire du 30 septembre 2022. L'école a trouvé un partenaire qui animera 3 séances dans chaque classe en présence de l'enseignant de la classe et d'un conseiller pédagogique. Les séances ont été élaborées avec les enseignantes et un conseiller pédagogique de l'inspection de la circonscription de Poncin.
 - La date des photos de classe a été fixée au 24 avril 2023, soit le lundi de la rentrée des vacances de printemps.

Projets par classe

- PS/MS : la classe est inscrite au projet « Graine d'artistes », elle doit composer une œuvre plastique qui sera exposée à la salle des fêtes de Bourg-en-Bresse au mois de mai.
- CE2-CM1 : le cycle de natation s'est bien déroulé. Certains élèves ont obtenu le diplôme « Savoir Nager ».

- CM1-CM2 : Le lundi 03/04/2023 Madame la principale du collège de Pont d'Ain viendra présenter la classe de 6ème aux parents des élèves de CM2.

10°) Les représentants de parents prennent la parole pour les questions diverses

☒ **Existe-t-il une échelle de sanctions sur le temps de cantine ?**

Réponse de M. le Maire : il n'existe pas d'échelle de sanction mais le personnel de la cantine et du temps périscolaire notent les comportements inappropriés sur un carnet. Lorsqu'un nom apparaît 5 fois, l'enfant est convoqué à la mairie ainsi que ses parents. Une deuxième convocation entraîne une exclusion de 4 jours et peut même aller jusqu'à une exclusion définitive.

☒ **Existe-t-il un règlement commun entre l'école, la cantine et la garderie ?**

Réponse de Mme Guénot : Les enseignants travaillent avec les élèves à l'élaboration d'un règlement sur les parties communes de l'école et qui s'appliquerait autant sur le temps scolaire que sur le temps péri-scolaire. Après une première mouture, il sera présenté aux personnes de la mairie afin de recueillir leur avis et d'autres propositions.

☒ **Le dernier quart d'heure de la garderie du matin pourrait-il être gratuit ?**

M. le Maire pense que cette mesure ne sera pas mise en place par la mairie, la cantine et la garderie étant largement déficitaires. Il se propose cependant d'étudier la question.

☒ **Présence d'un adulte accompagnateur dans le car**

Mme Navarro, représentante des parents d'élèves a écrit une lettre à la régie des transports de Bourg-en-Bresse. Elle a reçu une réponse négative lui rappelant qu'il n'y a aucune obligation légale et qu'aucun budget n'est alloué pour cela. M. le Maire a rencontré un représentant des transports de Grand Bourg Agglomération : une convention peut être signée si des parents bénévoles souhaitent encadrer et accompagner le chauffeur durant la tournée.

☒ **Quelles sont les mesures mises en place en cas d'insultes et de gros mots.**

Mme Guénot rappelle que les élèves prennent garde, la plupart du temps, de ne pas en dire devant les enseignants. Lorsque cela arrive, les enfants sont systématiquement repris. Elle sollicite également l'aide des parents, leur demandant d'être vigilants quant aux contenus auxquels leurs enfants peuvent avoir accès sur internet et au vocabulaire qu'ils emploient.

Fait à Druillat, le 27 mars 2023

La directrice, Mme Guénot

